

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2025
COMMUNE DE MONTIGNY-SUR-CHIERS

La réunion a débuté le 7 octobre 2025 à 17h00 sous la présidence du Maire, Monsieur PIERRET Jean-Jacques.

Membres présents :

Monsieur PIERRET Jean-Jacques - Le Maire
Monsieur SONNATI Serge - Deuxième Adjoint
Monsieur BABILLON Benoît

Membres absents représentés :

Monsieur RAULET Stéphane - Premier Adjoint Pouvoir donné à M PIERRET Jean-Jacques - Le Maire
Monsieur LAURENT Claude Pouvoir donné à M SONNATI Serge - Deuxième Adjoint

Membres absents :

Madame HAUMARET Nadège
Madame BERTRAND Sandra
Monsieur ALVES Ernest
Madame GUERIN Laurette
Monsieur MOSCHEL Florent

Secrétaire de séance : Monsieur SONNATI Serge

Le quorum (plus de la moitié des 10 membres) étant atteint, la séance est ouverte : Première date de convocation le 25 septembre 2025, par défaut de quorum, deuxième date de convocation le 30 septembre 2025.

Ordre du jour :

- 2025030 - Convention ABEC environnement concernant trois marchés publics de voirie
- 2025031 - Ventes des deux parcelles découpées derrière la parcelle AB 175
- 2025032 - Découpage de la parcelle AB 313 (cimetière à Montigny sur Chiers) et fixation du prix
- 2025033 - SIEP Adhésion des communes au 01/01/2026
- 2025034 - SIEP : Adoption des rapports sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en Eau Potable, d'assainissement Collectif ou d'assainissement Non collectif pour 2024
- 2025035 - Projet de révision du SCoT Nord54
- 2025036 - Adhésion à la convention de participation "Prévoyance" du CDG54
- 2025037 - Adhésion à la convention de participation "Santé" du CDG54
- 2025038 - Provision en non-valeur
 - Contrat de Location du logement situé au 5 rue Albert Lehlen
- 2025039 - Subvention à verser à Valérie54 "Aider les malades et vaincre le cancer"
- 2025040 - Décisions modificatives
- 2025041 - ONF : Etat d'assiette 2026
- 2025042 - ONF (saison 2025 2026) : Délivrance des parcelles 1 13 14 15 16 28 et 29
- 2025043 - Délégations du Maire & Conventions d'occupation du domaine public
 - Questions diverses

2025030 - Convention ABEC environnement concernant trois marchés publics de voirie

M. Le Maire expose au Conseil Municipal les travaux de requalification des lieux suivants : quartier de l'église de Fermont - rue Maginot à Fermont - rue Nouvelle. M. Le Maire propose de retenir le bureau d'étude ABEC environnement situé à Goin (57), dont sa mission sera la maîtrise d'œuvre des trois projets.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

*Accepte les devis et conventions du bureau d'étude ABEC environnement, pour la maîtrise d'œuvre des travaux de requalification :

De la rue Nouvelle à Montigny sur Chiers, pour un coût total de 6 000€ HT soit 7 200€ TTC

De la rue Maginot à Fermont, pour un coût total de 5 450€ HT soit 6 540€ TTC

Du quartier de l'église de Fermont, pour un coût total de 6 850.00€Ht soit 8 220.00€ TTC

*Certifie que ces dépenses seront imputées en section investissement

*Autorise le Maire à signer tous documents afférents à ces dossiers

4 voix pour

1 non-participant : M BABILLON Benoît

2025031 - Ventes des deux parcelles découpées derrière la parcelle AB 175

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les cessions des parcelles concernées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de répartir au prorata des surfaces le coût réel de la facture du géomètre ;
- Décide de céder à M. Gaël PONTONE la portion de parcelle communale située à l'arrière de la parcelle cadastrée AB 175, selon la contenance mentionnée dans le document d'arpentage, sise à l'arrière du 2 rue de la Ville Basse ;
- Fixe le prix de cette cession à 1 050 € ;
- Décide de céder à M. Patrice TARGONATO la portion de parcelle communale située à l'arrière de la parcelle cadastrée AB 176, selon la contenance mentionnée dans le document d'arpentage, sise à l'arrière du 4 rue de la Ville Basse ;
- Fixe le prix de cette cession à 800 € ;
- Précise que les frais de notaire seront intégralement à la charge des acquéreurs ;
- Autorise Monsieur le Maire à ajuster les prix des parcelles en fonction de la surface définitive mesurée et du montant définitif de la facture du géomètre ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de ces cessions.

5 voix pour

2025032 - Découpage de la parcelle AB 313 (cimetière à Montigny sur Chiers) et fixation du prix

M. le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de border en deux parties la parcelle, située rue de la Ville Basse et de fixer le tarif de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2025
COMMUNE DE MONTIGNY-SUR-CHIERS

La réunion a débuté le 7 octobre 2025 à 17h00 sous la présidence du Maire, Monsieur PIERRET Jean-Jacques.

Membres présents :

Monsieur PIERRET Jean-Jacques - Le Maire
Monsieur SONNATI Serge - Deuxième Adjoint
Monsieur BABILLON Benoît

Membres absents représentés :

Monsieur RAULET Stéphane - Premier Adjoint Pouvoir donné à M PIERRET Jean-Jacques - Le Maire
Monsieur LAURENT Claude Pouvoir donné à M SONNATI Serge - Deuxième Adjoint

Membres absents :

Madame HAUMARET Nadège
Madame BERTRAND Sandra
Monsieur ALVES Ernest
Madame GUERIN Laurette
Monsieur MOSCHEL Florent

Secrétaire de séance : Monsieur SONNATI Serge

Le quorum (plus de la moitié des 10 membres) étant atteint, la séance est ouverte : Première date de convocation le 25 septembre 2025, par défaut de quorum, deuxième date de convocation le 30 septembre 2025.

Ordre du jour :

- 2025030 - Convention ABEC environnement concernant trois marchés publics de voirie
- 2025031 - Ventes des deux parcelles découpées derrière la parcelle AB 175
- 2025032 - Découpage de la parcelle AB 313 (cimetière à Montigny sur Chiers) et fixation du prix
- 2025033 - SIEP Adhésion des communes au 01/01/2026
- 2025034 - SIEP : Adoption des rapports sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en Eau Potable, d'assainissement Collectif ou d'assainissement Non collectif pour 2024
- 2025035 - Projet de révision du SCoT Nord54
- 2025036 - Adhésion à la convention de participation "Prévoyance" du CDG54
- 2025037 - Adhésion à la convention de participation "Santé" du CDG54
- 2025038 - Provision en non-valeur
 - Contrat de Location du logement situé au 5 rue Albert Lehlen
- 2025039 - Subvention à verser à Valérie54 "Aider les malades et vaincre le cancer"
- 2025040 - Décisions modificatives
- 2025041 - ONF : Etat d'assiette 2026
- 2025042 - ONF (saison 2025 2026) : Délivrance des parcelles 1 13 14 15 16 28 et 29
- 2025043 - Délégations du Maire & Conventions d'occupation du domaine public
 - Questions diverses

2025030 - Convention ABEC environnement concernant trois marchés publics de voirie

M. Le Maire expose au Conseil Municipal les travaux de requalification des lieux suivants : quartier de l'église de Fermont - rue Maginot à Fermont - rue Nouvelle. M. Le Maire propose de retenir le bureau d'étude ABEC environnement situé à Goin (57), dont sa mission sera la maîtrise d'œuvre des trois projets.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

*Accepte les devis et conventions du bureau d'étude ABEC environnement, pour la maîtrise d'œuvre des travaux de requalification :

De la rue Nouvelle à Montigny sur Chiers, pour un coût total de 6 000€ HT soit 7 200€ TTC

De la rue Maginot à Fermont, pour un coût total de 5 450€ HT soit 6 540€ TTC

Du quartier de l'église de Fermont, pour un coût total de 6 850.00€Ht soit 8 220.00€ TTC

*Certifie que ces dépenses seront imputées en section investissement

*Autorise le Maire à signer tous documents afférents à ces dossiers

4 voix pour

1 non-participant : M BABILLON Benoît

2025031 - Ventes des deux parcelles découpées derrière la parcelle AB 175

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les cessions des parcelles concernées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de répartir au prorata des surfaces le coût réel de la facture du géomètre ;
- Décide de céder à M. Gaël PONTONE la portion de parcelle communale située à l'arrière de la parcelle cadastrée AB 175, selon la contenance mentionnée dans le document d'arpentage, sise à l'arrière du 2 rue de la Ville Basse ;
- Fixe le prix de cette cession à 1 050 € ;
- Décide de céder à M. Patrice TARGONATO la portion de parcelle communale située à l'arrière de la parcelle cadastrée AB 176, selon la contenance mentionnée dans le document d'arpentage, sise à l'arrière du 4 rue de la Ville Basse ;
- Fixe le prix de cette cession à 800 € ;
- Précise que les frais de notaire seront intégralement à la charge des acquéreurs ;
- Autorise Monsieur le Maire à ajuster les prix des parcelles en fonction de la surface définitive mesurée et du montant définitif de la facture du géomètre ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de ces cessions.

5 voix pour

2025032 - Découpage de la parcelle AB 313 (cimetière à Montigny sur Chiers) et fixation du prix

M. le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de borner en deux parties la parcelle, située rue de la Ville Basse et de fixer le tarif de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de procéder à la division parcellaire,
- Décide de vendre à M. et Mme Ludovic MAQUIN, la petite partie de la division de la parcelle AB313, d'une contenance notée sur le document d'arpentage, sis rue de la Ville Basse à Montigny-sur-Chiers ;
- Fixe le prix de vente à 1 800.00 €
- Dit que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,
- Autorise Monsieur le Maire, à signer tous les documents concernant le dossier.

5 voix pour

2025033 - SIEP Adhésion des communes au 01/01/2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'approuver l'adhésion de la commune de Mercy-Le-Haut à la section EAU POTABLE du SIEP
- Décide d'approuver l'adhésion de la commune de Preutin-Higny à la section EAU POTABLE du SIEP
- Décide d'approuver l'adhésion de la commune de Xivry-Circourt à la section EAU POTABLE du SIEP
- Décide d'approuver l'adhésion de la commune de Ville-Houdlémont à la section EAU POTABLE du SIEP
- Décide d'approuver l'adhésion de la commune de Mercy-Le-Haut à la section Assainissement Collectif et Eaux Pluviales du SIEP
- Décide d'approuver l'adhésion de la commune de Preutin-Higny à la section Assainissement Collectif du SIEP
- Décide d'approuver l'adhésion de la commune de Xivry-Circourt à la section Assainissement Collectif du SIEP
- Décide d'approuver l'adhésion de la commune de Rouvres-en-Woëvre à la section Assainissement Collectif du SIEP.

5 voix pour

2025034 - SIEP : Adoption des rapports sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en Eau Potable, d'assainissement Collectif ou d'assainissement Non collectif pour 2024

M. le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose par ses articles D 2224-1 à D 2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif ou d'Assainissement Non Collectif. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, adopte les rapports sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif ou d'Assainissement Non Collectif du Syndicat Intercommunale des eaux de Piennes 2024.

5 voix pour

2025035 - Projet de révision du SCoT Nord54

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à la révision du Schéma de Cohérence Territoriale Nord Meurthe-et-Mosellan.

5 voix pour

2025036 - Adhésion à la convention de participation "Prévoyance" du CDG54

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, L'assemblée délibérante :

- Verse au 01/01/2026, une participation financière mensuelle et unitaire par agent sur le risque prévoyance à hauteur de **12 €**.
- Décide d'instaurer la participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité dans le cadre de la convention de participation conclue à compter du 01/01/2026 par le CDG 54 pour le risque prévoyance, selon les conditions reprises ci-dessus, et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement à hauteur de **15 €/mois/agent**.
- Décide d'adhérer à la convention de participation conclue par le CDG 54 en signant la convention de partenariat pour la mise en œuvre des garanties de protection sociale complémentaire – risque prévoyance » avec le CDG 54 et les conditions particulières relatives à ce contrat à compter du 01/01/2026.
- Autorise le Maire à signer tout document en découlant.

5 voix pour

2025037 - Adhésion à la convention de participation "Santé" du CDG54

Dans un but d'intérêt social, la commune de Montigny-sur-Chiers souhaite moduler sa participation, en prenant en compte la situation familiale.

Modulation familiale : participation variable selon le nombre de personnes assurées.

En application des critères retenus, les montants mensuels par catégories d'agent de la participation sont fixés comme suit :

50€ / agent qui souscrit un contrat "seul"

100 € / agent qui souscrit un contrat "couple" "avec enfant" ou "famille"

L'assemblée délibérante, après avoir délibérée, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser la prolongation de ladite convention de participation à compter du 01/01/2026 et la prise en charge des participations financières prévues, selon les conditions ci-dessus,
- De prévoir les crédits correspondants au budget primitif de la collectivité,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces contractuelles relatifs à ce dossier.

5 voix pour

2025038 - Provision en non-valeur

Le Conseil, après en avoir délibéré, Décide :

1. **D'admettre en non-valeur** les créances listées ci-dessous pour un montant total de 3.01 €

N° de titre / Facture	Nom du débiteur	Montant (€)	Motif d'irrécouvrabilité
Ordre de reversement T6217652033	URSSAF de Lorraine	2.99	Régularisation
Ordre de reversement T8085431433	Société perception rémunération équitable	0.02	Régularisation

1. **De mandater l'ordonnateur** pour effectuer l'inscription correspondante au budget (compte 654 « pertes sur créances irrécouvrables » ou équivalent).
2. **De notifier** la présente délibération au comptable public pour exécution.

5 voix pour

- Contrat de Location du logement situé au 5 rue Albert Lehlen

Non délibéré, voir les délégations du maire

2025039 - Subvention à verser à Valérie54 "Aider les malades et vaincre le cancer"

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Attribue, pour l'année 2025, une subvention de 1 € par habitant à l'association "Valérie 54"
- Dit que les bénéfices de l'association seront versés à une ou plusieurs associations contre le cancer

5 voix pour

2025040 - Décisions modificatives**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
10226 (10) : Taxe d'aménagement	994,00		
212 (21) - 2201 : Agencements et aménagemen	24 000,00		
2131 (21) - 2503 : Bâtiments publics	-994,00		
2131 (21) - 2506 : Bâtiments publics	-30 000,00		
21538 (21) - 2202 : Autres réseaux	6 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

5 voix pour

2025041 - ONF : Etat d'assiette 2026

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2026 :

- 1/ Approuve l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2026 présenté
- 2/ Demande à l'Office National des Forêt de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiettes présentées ci-après
- 3/ Pour les coupes inscrites, fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2026
Vente en bloc sur pied : parcelle 5 - 6 - 7

Autorise la vente par l'Office National des Forêts de ces coupes lors des ventes groupées. En cas d'adjudication infructueuse, de même que des lots de faible valeur, les coupes pourront être vendues à l'amiable par l'ONF, avec avis conforme du Maire.

5 voix pour

2025042 - ONF (saison 2025 2026) : Délivrance des parcelles 1 13 14 15 16 28 et 29

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, et avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Pour les parcelles 1, 13, 14, 15, 16, autorise la vente des houppiers pour le bois de chauffage réservé aux particuliers
- Pour la parcelle 28, autorise la vente des perches et houppiers pour le bois de chauffage réservé aux particuliers
- Pour les parcelles 29, 23, autorise la vente de tous les produits pour le bois de chauffage réservé aux particuliers
- Décide le partage entre les affouagistes
- Désigne comme Bénéficiaires solvables : Stéphane RAULET - René RAULET - Serge SONNATI
- Décide de répartir l'affouage par feu
- Fixe la taxe d'affouage à 8€ TTC par stère
-

5 voix pour

2025043 - Délégations du Maire & Conventions d'occupation du domaine public

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation ;

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans :

- Signature le 11 septembre 2025 de la convention d'adhésion au service informatique de l'ADM 54, pour l'année 2025, et une cotisation annuelle de 2 193.00 €
- Signature le 18 juillet 2027 de la convention de mise à disposition d'un broyeur de végétaux avec la communauté de communes de la T2L représenté par son Président, Monsieur Jean-Pierre JACQUE

- Signature le 01 septembre 2025 d'un contrat de location de la salle communale avec le Cercle de Yoga du bassin de Longwy, pour l'année 2025/2026, soit une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, pour un montant annuel de 400€.
- Signature le 01 septembre 2025 d'un contrat de location du logement situé au 5 rue Albert Lehlen, avec Charlotte SONNATI et Miroslav RAC, pour une durée de 6 ans renouvelable par tacite reconduction, un loyer brut mensuel de 580€. Les charges seront dues du 01 octobre au 31 décembre 2025. A compter du 01 janvier 2026, le loyer brut plus les charges seront dues.

5 voix pour

Questions diverses

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 18h08.

Monsieur SONNATI Serge
Secrétaire de séance



Monsieur PIERRET Jean-Jacques,
Maire



